

Telecoms et société

Conférence du 11 février 2019

Article 61 de la loi PACTE

Du tout économique à la responsabilité sociale et environnementale des entreprises

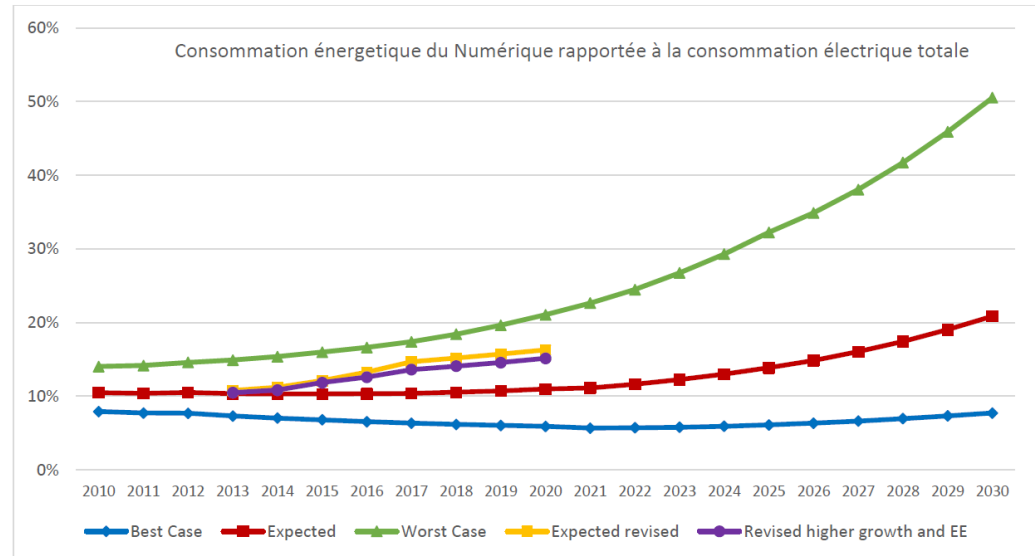
- Jusqu'alors (+ de 200 ans !) le code civil stipulait que les sociétés devaient être « *gérée dans l'intérêt commun des associés* »,
- le texte actuel de la loi stipule que la « *société doit être gérée dans son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité* ».
- Les entreprises sont aussi invitées à se doter d'une « *raison d'être* » qui exprime, en dehors du but lucratif, leurs finalités propres
- celles qui le souhaitent peuvent devenir « *société à mission* ».

Quels sont les enjeux sociétaux ?

- Lutter contre la fracture numérique
 - 13 millions de français (1)
en difficulté avec le numérique
 - 11% de locaux inéligibles à 3Mbps (2)
- Sauvegarder les libertés individuelles
 - 60% des français n'ont pas confiance (3)
 - 81% = au moins 1 comportement d'évitement/protection
- Lutter contre la cyber-malveillance
 - 19 millions de victimes (France) (4)
 - Pertes estimées à 6 milliards (France)

Quels sont les enjeux environnementaux ?

- Maitriser l'empreinte énergétique



- Lutter contre les pollutions : électromagnétiques et par substances toxiques
- Éviter l'épuisement des ressources naturelles

70% des métaux lourds en décharge proviennent de l'électronique (US)

La production d'équipements numériques est très consommatrice de métaux, certains rares et/ou critiques

La consommation numérique responsable

La consommation responsable ou soutenable est un comportement du consommateur/utilisateur qui intègre le fait que les ressources sont limitées, et vise à une meilleure qualité de vie personnelle et collective

En miroir à la responsabilité des entreprises, il y a la responsabilité des consommateurs
On peut parler de la nécessaire **symétrie des intentions**

Les notions ou initiatives associés

Effet rebond

Privacy paradox

Obsolescence perçue (vs HOP)

Slow attitude sobriété num

Les nouveaux équilibres décisionnels

